

## Une prime unique pour l'achat de langes lavables pour les bébés

La Ville de Tournai accorde désormais une prime pour encourager à l'achat de langes lavables pour les nouveaux nés. Seuls les achats effectués à partir du 1er juin 2021 seront pris en compte.

### Le saviez-vous ?

En utilisant des couches jetables, un bébé en aura besoin en moyenne 5.500, entre la naissance et l'âge de deux ans et demi. Cela représente environ 1 tonne de déchets rien qu'en couches culottes.

En revanche, investir dans une vingtaine de langes lavables qui pourront être réutilisées jusqu'à la propreté de l'enfant (voire même jusqu'à celle d'autres enfants via l'achat/vente en seconde main, l'utilisation pour plusieurs enfants d'une même fratrie,...) permettra de réduire la quantité de déchets produite à 150 kg (papier et selles compris).

Les langes lavables sont aujourd'hui aussi faciles d'utilisation que leur homologue jetable.

### Combien ça coûte ?

Les langes lavables représentent un investissement de départ plus ou moins important. En effet, il faudra compter entre 15 et 35€ en fonction du modèle et de la marque de la couche. A cela s'ajoute l'achat du papier de change, le lavage des langes (énergie + produits) et les inserts de protection. On arrive alors à une moyenne de 850€ pour l'investissement et l'utilisation des langes lavables. Ce prix peut être largement revu à la baisse si on opte pour des langes de seconde main et/ou si vous les réutilisez pour plusieurs enfants.

Cependant, le coût des langes jetables n'est pas non plus négligeable, cela représente en moyenne 1.800€ sur l'ensemble de la durée d'utilisation (5.500 couches x 0,33€ par lange). Les langes lavables permettent donc de faire des économies à long terme. L'impact environnemental des langes lavables est bien moindre que les jetables et à tous les niveaux (production, utilisation, élimination) : moins d'énergie pour la production, moins de matières premières, moins d'eau et moins de déchets.

L'investissement de départ peut représenter un frein non-négligeable à leur utilisation. Le Conseil communal de Tournai, en séance du 31 mai 2021, a donc décidé d'accorder une prime de 125,00€ par enfant visant à favoriser l'utilisation de langes lavables pour les bébés. Cette décision s'inscrit dans le cadre de l'engagement de la Ville dans une « Stratégie Commune Zéro Déchet ».

### Quelle est la marche à suivre ?

Pour bénéficier de la prime, il est nécessaire de respecter le règlement communal synthétisé ci-

après :

1. L'enfant et son responsable doivent être inscrits au registre de la population de la commune de Tournai ;
2. La demande de prime doit être introduite entre la naissance et les deux ans et demi maximum de l'enfant (cependant, la date des factures peut être antérieure de maximum cinq mois avant la naissance de l'enfant) ;
3. La prime correspond à un montant maximal de 125,00€ pour la location et/ou l'achat de langes lavables et des accessoires repris dans le formulaire de demande (culottes de protection, inserts, feuillets de protection, etc.). Plusieurs factures peuvent être cumulées pour atteindre le plafond, mais une seule demande de prime doit être introduite par enfant ;
4. Les documents à joindre au formulaire de demande sont la (les) facture(s) originale(s) (dans le cas de l'achat de langes lavables d'occasion, une copie de l'offre de vente et une note du vendeur remplaceront les factures d'achat), une copie de l'extrait de l'acte de naissance ou une copie de la composition de ménage, une attestation de participation à une séance d'information ;
5. Les bénéficiaires de la prime s'engagent à utiliser les langes et à participer à une séance d'information organisée par la Ville ou à fournir une attestation de formation via un prestataire externe ;
6. Toute fraude sera sanctionnée par la perte du bénéfice de la prime et celle-ci ne peut faire doublon à une prime du même type déjà perçue dans une autre commune ;
7. **Seuls les achats effectués à partir du 1er juin 2021 seront pris en compte.**

Pour plus de renseignements ou pour vous procurer le formulaire de demande, n'hésitez pas à contacter le service Environnement de la Ville de Tournai via l'adresse email [zerodechet@tournai.be](mailto:zerodechet@tournai.be) ou par téléphone au au 069/77.85.10.

## Brochure explicative

## Formulaire et règlement